

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE LE 5 AVRIL 2007, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 255 BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur Michel Carrières, conseiller
Monsieur Denis Corriveau, conseiller substitut
Monsieur Benoit DeGagné, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Denis Lavoie, conseiller
Monsieur Jean-Guy Legendre, conseiller
Monsieur Jean Paquette, conseiller
Monsieur Gérard Schafroth, conseiller

Étaient absents :

Monsieur Jacques Villemare, maire de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu
Monsieur Réal Jeannotte, maire de la ville de Beloeil, remplacé par monsieur Denis Corriveau

Assistaient également :

Monsieur Jacques Caron, chargé de projet en sécurité incendie de la M.R.C.
Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la M.R.C.
Monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier adjoint de la M.R.C.
Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C.
Monsieur François Senécal, coordonnateur à l'aménagement de la M.R.C.
Madame Julie Thibodeau, coordonnatrice aux cours d'eau de la M.R.C.

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

07-04-066

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2007
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer

7. Règlements d'emprunt : avis d'opportunité
 - 7.1 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 07.06
 - 7.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 05.03.02.07
 - 7.3 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 07.07
8. États financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2006
9. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2007 du Comité consultatif agricole
10. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2007 du Comité consultatif régional d'aménagement
11. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 27 mars 2007 du Comité des finances
12. Dépôt du procès-verbal de la séance du 27 mars 2007 du Comité de sécurité incendie
13. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 27 février 2007 du Comité de communication
14. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 14.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-118 modifiant le règlement de zonage
 - 14.2 Ville d'Otterburn Park : règlement numéro 382-6 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 14.3 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-120-105 modifiant le règlement de zonage
 - 14.4 Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : règlement numéro 2007-R-152 modifiant le règlement de zonage
15. Règlement d'emprunt : conditions de financement
16. Travaux d'architecture : surplus facturé
17. COVABAR : aide financière
18. Représentante de la M.R.C. pour les fêtes du 400^{ième} anniversaire de Champlain
19. Baux de location
20. Achat regroupé de bacs de récupération : adjudication du contrat
21. Gestion des cours d'eau
 - 21.1 Projet d'entente
 - 21.2 Cours d'eau Beaugard : approbation de factures
22. Sécurité incendie : moniteur pour formation relative au logiciel de gestion incendie
23. Évaluation foncière : équilibrage du rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu
24. Lieu des nouveaux bureaux de la M.R.C.
25. Demandes d'appui
 - 25.1 M.R.C. de Thérèse-de-Blainville : lieux d'élimination prévus au P.M.G.M.R.
 - 25.2 M.R.C. de Montcalm : représentation des élus
 - 25.3 M.R.C. de Matane : admissibilité au programme Rénovillage

- 25.4 M.R.C. de Matane : majoration des enveloppes budgétaires pour les programmes de rénovation résidentielle
- 25.5 M.R.C. de Matane : fiscalité municipale
- 25.6 M.R.C. de Matane : tarification de la C.S.S.T.

26. Divers

27. Interventions de l'assistance

28. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2007

07-04-067

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2007 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- 07-302 19-02-07 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous transmettant un document, intitulé : « Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. »
- 07-303 19-02-07 Lettre de MONSIEUR ARMAND COMEAU, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2007-02-38 portant sur une demande d'intervention pour le cours d'eau Branche numéro 1 « Petit Lacroix ».
- 07-304 19-02-07 Lettre de MONSIEUR WILLIAM J. COSGROVE, président, BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, relativement à une demande de personnes-ressources pour répondre aux interrogations du public lors des audiences.
- 07-305 20-02-07 Courriel de MONSIEUR JEAN BOUCHARD, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, transmettant la résolution numéro 07-020 portant sur un appui à la M.R.C. de l'Assomption relativement à la sélection des lieux d'élimination des déchets ultimes prévue au PMGMR de la C.M.M.
- 07-306 21-02-07 Lettre de MADAME GENEVIÈVE OUELLET, adjointe à l'administration et gestionnaire de collection, MUSÉE D'ART DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant du changement de dénomination du musée de Mont-Saint-Hilaire.

- 07-307 21-02-07 Lettre de MADAME MONIQUE GÉLINAS, coordonnatrice du secrétariat de la commission, BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, nous transmettant une pochette d'information concernant les règles de l'audience publique relativement au projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent.
- 07-308 21-02-07 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant les avis publics pour l'adoption du règlement numéro 41-06 ainsi que pour l'entrée en vigueur du règlement numéro 33-06-3.
- 07-309 22-07-06 Lettre de MADAME CÉLINE DUVAL, coordonnatrice des Fêtes du 40e, AFÉAS RICHELIEU-YAMASKA, nous conviant à un banquet en l'honneur de leur 40e anniversaire.
- 07-310 22-02-07 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre résolution numéro 06-09-212 appuyant la M.R.C. de Matane dans ses démarches concernant le projet de loi 76.
- 07-311 22-02-07 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 843-8, pour avis de conformité.
- 07-312 22-02-07 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, accusant réception de notre lettre avisant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 32-06 modifiant le Schéma d'Aménagement Révisé.
- 07-313 23-02-07 Lettre de MONSIEUR MICHEL DUFRESNE, directeur du conseil et de l'action régionale, BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES, confirmant notre abonnement à l'extranet de la direction générale des archives de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- 07-314 23-02-07 Télécopie de MONSIEUR NOLAN McDONALD, président, ASSOCIATION DES COMMERÇANT(E)S DES AUTOROUTES DU QUÉBEC, transmettant copie d'une lettre dénonçant la commercialisation des haltes routières.
- 07-315 23-02-07 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 07-02-85 portant sur le paiement de la quote-part 2007 de la M.R.C.
- 07-316 23-02-07 Lettre de MONSIEUR JEAN MAURICE LATULIPPE, directeur général, S.A.M., nous informant d'un système informatique permettant d'accéder à plusieurs informations territoriales pour l'aménagement du territoire.
- 07-317 23-02-07 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 169-06 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 07-318 23-02-07 Courriel de MONSIEUR ROBERT LEMIEUX, président-directeur général, RECYC-QUÉBEC, relativement à une étude sur les coûts et revenus des services municipaux de collecte sélective des matières résiduelles.

- 07-319 26-02-07 Lettre de MADAME JOHANNE BRASSARD, avocate, MARTEL, BRASSARD, DOYON, AVOCATS, nous transmettant un remboursement d'honoraires payés en trop relativement au dossier Gérald Matticks et Mick Ring et G & M Livestock inc. et ville de Carignan.
- 07-320 26-02-07 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 07-210 modifiant leur schéma d'aménagement révisé.
- 07-321 26-02-07 Courriel de MADAME JULIE OLIVIER, conseillère en communication, BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, transmettant le calendrier des audiences sur la construction du pipeline Saint-Laurent d'Ultramar.
- 07-322 27-02-07 Lettre de MONSIEUR YVES POIRIER, vice-président aux programmes d'aide au logement, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, relativement aux programmes d'amélioration de l'habitat.
- 07-323 27-02-07 Lettre de MONSIEUR GAÉTAN HUDON, directeur général, M.R.C. DE MONTCALM, nous transmettant la résolution numéro 075211 relativement aux frais de représentation des élus, pour appui du Conseil.
- 07-324 27-02-07 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant les projets de règlement numéro 14-07, 15-07 et 16-07 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 07-325 27-02-07 Télécopie de MONSIEUR DANIEL BOULIANE, directeur général, MATREC, nous transmettant copies des lettres adressées aux 8 municipalités concernées par l'achat regroupé de bacs pour la collecte sélective.
- 07-326 28-02-07 Lettre de MONSIEUR EDDY PROULX, président, FÉDÉRATION DE L'U.P.A. DE ST-JEAN-VALLEYFIELD, nous invitant à une soirée « Reconnaissance des producteurs agricoles », le 17 mars 2007.
- 07-327 28-02-07 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, accusant réception du règlement numéro 33-07-4, modifiant notre R.C.I. numéro 33-02.
- 07-328 28-02-07 Lettre de MONSIEUR ROBERT ALLIE, direction de l'intervention collective régionale de l'Ouest, OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES, relativement aux programmes d'adaptation de domicile de la S.H.Q.
- 07-329 28-02-07 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, répondant à notre demande d'obtenir un exemplaire de leur rôle d'évaluation foncière dans le but de l'implantation du système informatique sur la gestion de la sécurité incendie.
- 07-330 28-02-07 Lettre de MONSIEUR HUBERT CHAMBERLAND, président, COVABAR, nous remerciant de notre appui financier pour l'année 2005-2006.

- 07-331 28-02-07 Lettre de MONSIEUR HUBERT CHAMBERLAND, président, COVABAR, demandant notre appui financier pour l'élaboration du Plan directeur de l'eau pour le bassin versant de la rivière Richelieu, pour l'année 2006-2007.
- 07-332 28-02-07 Courriel de MADAME LINE ROSS, directrice générale et secrétaire-trésorière, M.R.C. DE MATANE, transmettant la résolution numéro 405-11-06 relative à une demande de modification des normes de la C.S.S.T. pour les M.R.C., pour appui du Conseil.
- 07-333 28-02-07 Courriel de MADAME LINE ROSS, directrice générale et secrétaire-trésorière, M.R.C. DE MATANE, transmettant les résolutions numéros 384-11-06 et 385-11-06 relatives à une demande de diminution du taux plafond de la taxe scolaire, pour appui du Conseil.
- 07-334 28-02-07 Courriel de MADAME LINE ROSS, directrice générale et secrétaire-trésorière, M.R.C. DE MATANE, transmettant la résolution numéro 461-01-07 relative à une demande d'augmentation du budget alloué aux programmes de rénovation résidentielle, pour appui du Conseil.
- 07-335 28-02-07 Courriel de MADAME LINE ROSS, directrice générale et secrétaire-trésorière, M.R.C. DE MATANE, transmettant la résolution numéro 470-01-07 relative à une demande de modification de la condition d'admissibilité concernant la valeur uniformisée du programme RenoVillage, pour appui du Conseil.
- 07-336 01-03-07 Lettre de MADAME JULIE OLIVIER, conseillère en communication, BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, nous transmettant une affiche annonçant les coordonnées des audiences publiques.
- 07-337 01-03-07 Lettre de MADAME FRANCE OUELLETTE, secrétaire, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 382-6, pour avis de conformité.
- 07-338 02-03-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements numéros 1245-09-2006, 1248-132-2006 et 1248-135-2006, pour avis de conformité.
- 07-339 02-03-07 Télécopie de MADAME JACINTHE BURELLE, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant copie d'une lettre d'appui portant sur le projet de circuit touristique « Chemin des 2 rives ».
- 07-340 02-03-07 Courriel de MADAME CAROLINA HOYOS-SILVA, COGEBY, nous transmettant une invitation pour leur Colloque annuel.
- 07-341 05-03-07 Lettre de MONSIEUR ALAIN HÉBERT, résidant de Saint-Basile-le-Grand, demandant la possibilité de bénéficier du programme PAD.
- 07-342 05-03-07 Lettre de MONSIEUR GÉRARD BOUTIN, président, GÉOMONT, demandant notre appui à leur projet de cartographie des milieux humides de la Montérégie.

- 07-343 05-03-07 Lettre de MADAME MONIQUE CHARBONNEAU, conseillère, CHAPDELAIN ASSURANCES INC. demandant un suivi relativement au principe de la règle proportionnelle afin de déterminer le coût de reconstruction et nous demandant de compléter un document à cet effet.
- 07-344 05-03-07 Lettre de MONSIEUR JEAN-PAUL BEAULIEU, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous transmettant un document, intitulé : « Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement – pour un développement durable de l'énergie éolienne ».
- 07-345 05-03-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2007-02-033 portant sur la livraison des programmes de la S.H.Q.
- 07-346 05-03-07 Lettre de MONSIEUR ROMAIN BOUCHARD, vice-président, BIOTECHNOLOGICA INC., relativement à la construction d'une usine de gestion des matières résiduelles.
- 07-347 05-03-07 Courriel de MONSIEUR JEAN THÉRIEN, nous transmettant une offre de services relativement à l'implantation du logiciel Emergensys.
- 07-348 05-03-07 Courriel de MONSIEUR GILLES DESGAGNÉS, direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, nous informant des normes à respecter selon le schéma de couverture de risques.
- 07-349 06-03-07 Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, chargé de projet, B.M.I. EXPERTS-CONSEILS INC., nous convoquant à une séance d'information relativement à des travaux d'entretien sur le ruisseau Jodoïn et ses branches 1, 2 et 3, le 15 mars 2007.
- 07-350 06-03-07 Lettre de MONSIEUR GAÉTAN CÔTÉ, directeur des opérations, BÉTON LAURIER, nous informant de leur intérêt à soumissionner pour les travaux d'entretien de cours d'eau à venir pour notre M.R.C.
- 07-351 07-03-07 Lettre de MADAME FRANCE OUELLETTE, secrétaire maire et greffe, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2007-02-041 portant sur le regroupement d'achat de bacs de récupération.
- 07-352 07-03-07 Lettre de MADAME JOHANNE DUMONT, direction régionale de la Métropole, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre règlement numéro 33-07-4 modifiant le R.C.I. numéro 33-02.
- 07-353 07-03-07 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2007-02-110 portant sur l'entente intermunicipale relative à l'application de la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la M.R.C. et la résolution numéro 2007-02-111 portant sur l'entente intermunicipale pour la livraison des programmes de la S.H.Q.

- 07-354 07-03-07 Lettre de MADAME VALÉRIE DESROCHERS, superviseure, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant les avenants relatifs à l'aménagement de la M.R.C. dans ses nouveaux locaux.
- 07-355 07-03-07 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE DU MONT SAINT-HILAIRE, nous transmettant un cédérom présentant un portrait des municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Jean-Baptiste pour la conservation et la mise en valeur du milieu rural.
- 07-356 07-03-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-137-2007, pour avis de conformité.
- 07-357 07-03-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-138-2007, 1248-139-2007, 1248-140-2007 et 1248-141-2007, pour avis de conformité.
- 07-358 07-03-07 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 07.06, pour avis d'opportunité.
- 07-359 07-03-07 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, nous transmettant le règlement numéro 431 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 07-360 07-03-07 Courriel de MONSIEUR MARIO CHAMBERLAND, directeur général, TABLE DE CONCERTATION SUR LES VHR DE LA MONTÉRÉGIE, nous transmettant le compte rendu de la rencontre du 23 février 2007.
- 07-361 08-03-07 Lettre de MONSIEUR CLÉMENT VAUTOUR, greffier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le règlement numéro 382-6, pour avis de conformité.
- 07-362 08-03-07 Lettre de MADAME CHRISTINE POWERS, direction des finances municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, relativement aux prévisions budgétaires 2007.
- 07-363 08-03-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2007-03-038 relative à l'étude du règlement sur les gîtes du passant ainsi que le règlement d'urbanisme numéro 2007-R-152, pour avis de conformité.
- 07-364 08-03-07 Lettre de MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, demandant notre participation financière pour l'étape finale de la Coupe du Monde cycliste féminine.

- 07-365 08-03-07 Courriel de MONSIEUR PASCAL BIGRAS, directeur général, et de MADAME MÉLANIE BISSON, chargée de projet en gestion des matières résiduelles, NATURE-ACTION QUÉBEC, nous offrant leurs services professionnels en matière de gestion des matières résiduelles, gestion des milieux naturels et mise en œuvre d'une politique environnementale.
- 07-366 08-03-07 Lettre de MONSIEUR PASCAL BIGRAS, directeur général, NATURE-ACTION QUÉBEC, nous transmettant une pochette d'information sur leurs services professionnels en gestion des matières résiduelles, gestion des milieux naturels et conception et mise en œuvre d'une politique environnementale.
- 07-367 08-03-07 Courriel de MADAME JULIE OLIVIER, conseillère en communication, BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, nous transmettant un communiqué relativement au projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent.
- 07-368 08-03-07 Courriel de MONSIEUR PAUL LÉVESQUE, LE GROUPE ÉVIMBEC, nous transmettant copie de la résolution numéro 2007-01-12 de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu demandant de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation.
- 07-369 09-03-07 Lettre de MONSIEUR ÉRIC GAGNON, SEIGNEURIES DES ILES, relativement à une demande de documents portant sur les modifications apportées au Schéma d'Aménagement.
- 07-370 09-03-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2007-03-039 portant sur une demande d'entretien de la branche numéro 54 rivière Amyot.
- 07-371 09-03-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les résolutions numéros 2007-03-041 et 2007-03-042 relativement au service d'urgence 911.
- 07-372 09-03-07 Lettre de MADAME NANCY BÉLANGER, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-33-2007 portant sur leur adhésion à l'entente intermunicipale concernant la réglementation régissant les cours d'eau de la M.R.C.V.R.
- 07-373 09-03-07 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 07.82 portant sur la livraison des programmes d'habitation de la S.H.Q.
- 07-374 09-03-07 Copie d'une lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, adressée à MONSIEUR DANIEL BOULIANNE, directeur général, MATREC, transmettant la résolution numéro 07.92 portant sur une modification à l'entente relative à l'achat regroupé des bacs pour la collecte sélective.

- 07-375 09-03-07 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre règlement numéro 33-07-4 modifiant le R.C.I. agricole numéro 33-02.
- 07-376 09-03-07 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre règlement numéro 32-06 portant sur le Schéma d'Aménagement Révisé.
- 07-377 09-03-07 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.20.24.07, 91.21.80.07 et 91.18.22.07, pour avis de conformité.
- 07-378 12-03-07 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous transmettant une opinion juridique portant sur la rémunération des élus siégeant au C.L.D.
- 07-379 12-03-07 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 434 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 07-380 12-03-07 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1088, 847-29 et 844-3, pour avis de conformité.
- 07-381 12-03-07 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 845-118, pour avis de conformité.
- 07-382 12-03-07 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière adjointe, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2007 de la M.R.C.
- 07-383 13-03-07 Courriel de MADAME MANON ROGER, directrice générale, C.L.D. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous convoquant à une réunion du conseil d'administration, le 22 mars 2007.
- 07-384 13-03-07 Lettre de MADAME FRANCE BEAUDRY, responsable du dossier Pipeline Saint-Laurent d'Ulramar, UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES, nous invitant à une réunion de travail sur le tracé du pipeline Saint-Laurent.
- 07-385 14-03-07 Résolution numéro 2007-03-045 de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, relative au règlement d'urbanisme numéro 2007-R-152.
- 07-386 14-03-07 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 033-07 portant sur la réalisation de travaux d'entretien sur le cours d'eau Léonide Tétreault.

- 07-387 14-03-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception de notre règlement numéro 32-06, portant sur le Schéma d'Aménagement Révisé.
- 07-388 14-03-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception de notre règlement numéro 33-07-4 modifiant le R.C.I. agricole numéro 33-02.
- 07-389 14-03-07 Lettre de MONSIEUR RÉJEAN BESSETTE, président, FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-HYACINTHE, nous informant d'une nouvelle technologie visant à diminuer les odeurs des élevages porcins.
- 07-390 14-03-07 Télécopie d'une lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE FRENIÈRE, directeur du développement commercial, EMERGENSYS, confirmant leur accord à l'embauche d'un consultant pour l'apprentissage du logiciel en sécurité incendie.
- 07-391 15-03-07 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière adjointe, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro U-120-105, pour avis de conformité.
- 07-392 15-03-07 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, relativement à l'audition de la cause Pattison Québec inc. et ville de Carignan c. M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.
- 07-393 16-03-07 Lettre de MONSIEUR ARMAND COMEAU, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2007-03-64 relativement aux programmes d'aide à l'habitation de la S.H.Q.
- 07-394 16-03-07 Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, chargé de projet, B.M.I. EXPERTS-CONSEILS INC., portant sur une séance d'information pour le nettoyage et les travaux d'entretien de la branche 15 du ruisseau Massé.
- 07-395 16-03-07 Courriel de MADAME JOHANNE SAMSON, direction des finances municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, transmettant un document d'information relativement à la consolidation des états financiers des centres locaux de développement dans les M.R.C.
- 07-396 19-03-07 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 07-03-109 portant sur leur adhésion à l'entente intermunicipale concernant l'application du règlement numéro 40-06 régissant les matières relatives à l'écoulement des cours d'eau.
- 07-397 19-03-07 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 07-03-135 portant sur l'offre de service pour l'achat regroupé des bacs de récupération.

- 07-398 19-03-07 Lettre de MADAME LIETTE LÉGER, gérante administrative, MODELLIUM INC., portant sur le remboursement, par le ministère des Affaires municipales et des Régions, des frais reliés aux modifications des progiciels d'évaluation foncière.
- 07-399 19-03-07 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception de l'entrée en vigueur du règlement numéro 32-06 portant sur le Schéma d'Aménagement Révisé et de l'adoption du règlement numéro 33-07-4 modifiant notre R.C.I.
- 07-400 19-03-07 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, transmettant copie d'une lettre portant sur la date d'audition de la cause Les Développements SICAM inc. c. M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et als.
- 07-401 20-03-07 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous confirmant qu'aucune réclamation n'est en cours présentement, à la demande du vérificateur.
- 07-402 20-03-07 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous transmettant les honoraires professionnels concernant le dossier Pattison Québec et al. c. M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.
- 07-403 20-03-07 Courriel de MADAME MANON ROGER, directrice générale, C.L.D. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous informant de la prochaine réunion de leur Conseil d'administration, le 28 mars 2007.
- 07-404 20-03-07 Lettre de MONSIEUR VINCENT VU, secrétaire, ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES FINANCIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC, nous invitant à adhérer à leur association.
- 07-405 20-03-07 Courriel de MADAME CLAIRE DESLAURIERS, agente administrative, AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, relatif à l'appel de candidatures pour le comité régional sur l'accessibilité aux services de santé et aux services sociaux pour les communautés ethnoculturelles.
- 07-406 21-03-07 Courriel de MONSIEUR JEAN-PHILIPPE FORTIER, coordonnateur parcours et haltes, VÉLO-QUÉBEC ÉVÉNEMENT, transmettant une lettre ainsi que la documentation portant sur le passage du Défi Métropolitain 2007 dans notre région, le 27 mai 2007.
- 07-407 21-03-07 Courriel de MADAME HÉLÈNE PAUL, secrétaire de direction, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, relativement à une nouvelle date de réunion pour la Table de concertation des préfets de la Montérégie.
- 07-408 21-03-07 Lettre de MONSIEUR FERNAND RAINVILLE, président du conseil d'administration, RENDEZ-VOUS INTERNATIONAL DES MARCHEURS, nous informant de l'événement le « Rendez-vous international des marcheurs », les 28 et 29 juin 2008.

- 07-409 22-03-07 Courriel de MADAME GERTRUDE THERRIEN, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les procès-verbaux des séances du 15 février et du 14 mars 2007 du comité de sécurité publique.
- 07-410 22-03-07 Courriel de MADAME JEANNINE LAPALME, secrétaire au directeur général et au Maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant de la transmission du rapport de la firme Biancamano Bolduc sur le périmètre d'urbanisation dans les prochains jours.
- 07-411 23-03-07 Lettre de MONSIEUR JACQUES SAINT-ONGE, COMMUNICATION JSO, nous transmettant une offre de service professionnel portant sur la cérémonie d'inauguration du siège social de la M.R.C.
- 07-412 23-03-07 Lettre de MADAME LOUISE SAINT-ONGE, TSO COMMUNICATION, nous transmettant une offre de service professionnel portant sur la cérémonie d'inauguration du siège social de la M.R.C.
- 07-413 23-03-07 Résolution numéro 2007-024 de la M.R.C. DE DEUX-MONTAGNES, portant sur les frais imposés pour l'obtention de tout certificat d'autorisation applicable en matière de cours d'eau, pour appui du Conseil.
- 07-414 23-03-07 Lettre de MONSIEUR JEAN MAURICE LATULIPPE, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous informant d'un projet-pilote de récupération de contenants de peinture vides en collaboration avec Éco-peinture.
- 07-415 23-03-07 Lettre de MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, MONT-SAINT-HILAIRE, relativement à l'entente de partenariat pour l'étape finale du Tour du Grand Montréal.

PUBLICATIONS – MARS - 2007

| | |
|----------------------------------|---|
| Flash MMQ | No 1 Vol. 3, no 1 |
| Résilience | Vol. 2, no 1 Hiver – Printemps 2007 |
| L'économie métropolitaine | Vol. 4, no 2 2 ^{ème} trimestre 2006 |
| Le Recycleur | Vol. 8, no 2 Février 2007 |
| Gestion et technologie agricoles | Vol. 32, no 2 |

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

07-04-068

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 07-04, du chèque 13689 au chèque 13782, pour un montant total de 287 791,87 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT : AVIS D'OPPORTUNITÉ

7.1 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 07.06

07-04-069

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 07.06 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil décrète l'exécution de travaux de remplacement d'une partie des conduites d'aqueduc existantes en affectation agricole;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement d'emprunt numéro 07.06 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, décrétant l'exécution de travaux de remplacement d'une partie des conduites d'aqueduc existantes en affectation agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 05.03.02.07

07-04-070

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 05.03.02.07 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil décrète l'exécution de travaux additionnels résultant de la construction d'infrastructures d'égout sanitaire déjà en cours;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Corriveau

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement d'emprunt numéro 05.03.02.07 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, décrétant l'exécution de travaux additionnels résultant de la construction d'infrastructures d'égout sanitaire déjà en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloel : règlement numéro 07.07

07-04-071

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 07.07 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloel décrète l'exécution de travaux de réfection et de mise à niveau de ponceaux existants sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloel;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement d'emprunt numéro 07.07 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloel, décrétant l'exécution de travaux de réfection et de mise à niveau de ponceaux existants sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 8. ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2006

07-04-072

ATTENDU QUE le vérificateur de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, monsieur Benoit Dubord, a préparé les états financiers de l'année 2006;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la M.R.C. en ont pris connaissance et s'en disent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE le dépôt des états financiers de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour l'année 2006, tels que préparés par monsieur Benoit Dubord vérificateur, soit et est accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-04-073

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année financière 2006 de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, tels que déposés par monsieur Benoit Dubord vérificateur, indiquent un excédent des revenus sur les dépenses de 314 813 \$, résultant d'un surplus accumulé non affecté de 485 819 \$ au 31 décembre 2006;

ATTENDU QU'un montant de 383 165 \$ a été prévu, comme affectation du surplus au budget 2007 lors du dépôt des prévisions budgétaires 2007 en novembre 2006;

07-04-073
(suite)

ATTENDU QU'à la suite de la production des états financiers 2006, ce montant doit être révisé compte tenu des déboursés réalisés dans le cadre du pacte rural et de l'achat nécessaire de mobilier pour le siège social non effectué en 2006

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné

ET RÉSOLU D'affecter un montant de 382 172 \$, provenant du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2006, aux dépenses suivantes en 2007 :

| | |
|--|------------|
| - immobilisations : construction du siège social | 183 000 \$ |
| - services externes – Pacte rural | 121 414 |
| - archiviste régional | 6 000 |
| - bulletin régional | 30 000 |
| - révision du Schéma d'Aménagement | 30 000 |
| - activités d'investissement (mobilier) | 11 758 |
| | <hr/> |
| | 382 172 \$ |

laissant un surplus accumulé non affecté de 103 647 \$ au 31 décembre 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2007 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2007 du Comité consultatif agricole.

POINT 10. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2007 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2007 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 11. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 27 MARS 2007 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 27 mars 2007 du Comité des finances.

POINT 12. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2007 DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 27 mars 2007 du Comité de sécurité incendie.

POINT 13. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 27 FÉVRIER 2007 DU COMITÉ DE COMMUNICATION

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 27 février 2007 du Comité de communication.

POINT 14. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

14.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire: règlement numéro 845-118 modifiant le règlement de zonage

07-04-074

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-118 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-118, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-118, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-03-036, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-118, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 07-03-029, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 845-118 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-118, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Ville d'Otterburn Park : règlement numéro 382-6 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

07-04-075

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville d'Otterburn Park est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park a adopté le règlement numéro 382-6 modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le règlement numéro 382-6, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville d'Otterburn Park, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 382-6, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-03-037, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 382-6 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

07-04-075
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Gilbert

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 382-6, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville d'Otterburn Park, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-120-105 modifiant le règlement de zonage

07-04-076

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-105 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-105, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-105, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-03-038, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-105, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 07-03-031, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-120-105 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-105, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4 Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : règlement numéro 2007-R-152 modifiant le règlement de zonage

07-04-077

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2007-R-152 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2007-R-152, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

07-04-077
(suite)

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2007-R-152, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-03-039, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2007-R-152, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 07-03-030, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2007-R-152 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Corriveau

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2007-R-152, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. RÈGLEMENT D'EMPRUNT : CONDITIONS DE FINANCEMENT

- Résolution d'adjudication du financement de 2 750 000 \$

07-04-078

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu du règlement numéro 01-05, tel que modifié par le règlement numéro 01-05.01;

ATTENDU QUE la M.R.C. a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 750 000 \$, datée du 26 avril 2007;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la M.R.C. a reçu les soumissions suivantes :

| Prix offert | Montant | Taux | Échéance | Coût réel |
|------------------------------------|----------------|-------------|-----------------|------------------|
| Financière Banque Nationale | | | | |
| 98,4870 | | | | 4,36450 % |
| | 92 000 \$ | 4,00 % | 26 avril 2008 | |
| | 96 000 \$ | 4,00 % | 26 avril 2009 | |
| | 101 000 \$ | 4,00 % | 26 avril 2010 | |
| | 105 000 \$ | 4,00 % | 26 avril 2011 | |
| | 2 356 000 \$ | 4,00 % | 26 avril 2012 | |

07-04-078
(suite)

| Prix offert Valeurs mobilières Desjardins inc. 98,4570 | Montant | Taux | Échéance | Coût réel |
|--|----------------|-------------|-----------------|------------------|
| | 92 000 \$ | 3,90 % | 26 avril 2008 | 4,36691 % |
| | 96 000 \$ | 3,90 % | 26 avril 2009 | |
| | 101 000 \$ | 3,90 % | 26 avril 2010 | |
| | 105 000 \$ | 4,00 % | 26 avril 2011 | |
| | 2 356 000 \$ | 4,00 % | 26 avril 2012 | |
| Prix offert Valeurs mobilières Laurentienne-R.B.C. Dominion 98,6310 | Montant | Taux | Échéance | Coût réel |
| | 92 000 \$ | 4,00 % | 26 avril 2008 | 4,37581 % |
| | 96 000 \$ | 4,00 % | 26 avril 2009 | |
| | 101 000 \$ | 4,00 % | 26 avril 2010 | |
| | 105 000 \$ | 4,00 % | 26 avril 2011 | |
| | 2 356 000 \$ | 4,05 % | 26 avril 2012 | |
| Prix offert CIBC Marchés mondiaux inc. 98,4130 | Montant | Taux | Échéance | Coût réel |
| | 92 000 \$ | 3,90 % | 26 avril 2008 | 4,37761 % |
| | 96 000 \$ | 3,90 % | 26 avril 2009 | |
| | 101 000 \$ | 3,90 % | 26 avril 2010 | |
| | 105 000 \$ | 4,00 % | 26 avril 2011 | |
| | 2 356 000 \$ | 4,00 % | 26 avril 2012 | |

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de Financière Banque Nationale s'est avérée la plus avantageuse

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières

ET RÉSOLU QUE l'émission d'obligations au montant de 2 750 000 \$ de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est adjugée à Financière Banque Nationale.

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (C.D.S.) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE messieurs Gilles Plante, préfet, et Bernard Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

07-04-078
(suite)

QUE la C.D.S. agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, d'agent financier authenticateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la Ministre des Affaires municipales et des Régions et la C.D.S.

QUE la C.D.S. procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et qu'à cet effet, le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer le document requis par le système bancaire canadien, intitulé : « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Résolution de concordance

07-04-079

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 2 750 000 \$, en vertu du règlement numéro 01-05, tel que modifié par le règlement numéro 01-05.01;

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE le règlement d'emprunt numéro 01-05, tel que modifié par le règlement numéro 01-05.01, soit amendé s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlement compris dans l'émission de 2 750 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 26 avril 2007.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (C.D.S.) et soient déposées auprès de celle-ci.

QUE la C.D.S. agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la Ministre des Affaires municipales et des Régions et la C.D.S.

QUE, pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeur limitée (C.D.S.) soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement le 26 octobre et le 26 avril de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation, toutefois elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17).

QUE les obligations soient signées par le préfet et le secrétaire-trésorier et que celles-ci entrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées par la C.D.S., qui agit comme agent financier authenticateur, mandaté par la M.R.C., tel que permis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Résolution de courte échéance et de prolongation

07-04-080

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE pour réaliser l'emprunt total de 2 750 000 \$, effectué en vertu du règlement numéro 01-05, tel que modifié par le règlement numéro 01-05.01, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 26 avril 2007); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 01-05, tel que modifié par le règlement numéro 01-05.01, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. TRAVAUX D'ARCHITECTURE : SURPLUS FACTURÉ

07-04-081

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a confié le mandat de chargé de projet pour la réalisation du siège social à la firme d'architecture Boutros et Pratte;

ATTENDU QUE les travaux de construction du siège social de la M.R.C de La Vallée-du-Richelieu sont, à toutes fins pratiques, complétés;

ATTENDU QU'au cours des travaux, des modifications ont été apportées au projet;

ATTENDU QUE les modifications apportées résultaient de corrections d'erreurs aux plans, de modifications aux matériaux en vue de diminuer les coûts et aussi de demandes de modifications faites par la M.R.C.;

ATTENDU QUE la firme d'architecture Boutros et Pratte est d'avis qu'elle a droit à une rémunération additionnelle équivalant à 9,3% de la valeur des modifications en plus ou en moins, ce qui représente une facture additionnelle d'environ 23 000 \$ taxes exclues;

ATTENDU QUE les représentants de la M.R.C, à savoir le préfet et le directeur général, ont indiqué à la firme d'architecture que la M.R.C. n'avait pas à assumer la totalité des coûts résultant des modifications survenues en cours de travaux;

ATTENDU QUE suite à des pourparlers, la firme d'architecture a accepté de diminuer le montant de la facture finale à 11 000 \$, taxes exclues;

ATTENDU QUE le Comité des finances de la M.R.C. a évalué les résultats des démarches complétées par le préfet et le directeur général et recommande au Conseil d'accepter les conditions formulées par la firme d'architecture

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accepte de verser un montant additionnel de 11 000 \$ à la firme d'architecture Boutros et Pratte, en guise de montant final relatif aux travaux réalisés dans le cadre du mandat de chargé de projet affecté au projet de construction du siège social de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. COVABAR : AIDE FINANCIÈRE

07-04-082

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a déjà convenu de participer au financement annuel du COVABAR à raison de 3 000 \$ par année;

ATTENDU QUE le Conseil a déjà convenu de participer financièrement à l'élaboration du plan directeur de l'eau à raison de 7 000 \$ par année, pour une période de deux (2) ans, pour un montant total de 14 000 \$;

ATTENDU QUE les représentants du COVABAR ont présenté le bilan de leurs réalisations pour l'année 2006 ainsi que les projets de l'année 2007 au Comité des finances qui recommande au Conseil d'accorder l'aide prévue pour l'année 2007

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accorde une aide financière de 3 000 \$ au COVABAR pour les fins de son fonctionnement pour l'année 2007, ainsi qu'une aide financière de 7 000 \$ pour les fins de réalisation du plan directeur de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. REPRÉSENTANTE DE LA M.R.C. POUR LES FÊTES DU 400^{IÈME} ANNIVERSAIRE DE CHAMPLAIN

07-04-083

ATTENDU QUE le 400^{ième} anniversaire du passage de Champlain dans la région de la Vallée du Richelieu se déroulera au cours de l'année 2009;

ATTENDU QU'il devient pertinent pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu d'identifier une personne responsable pour représenter la région dans la présentation des projets;

ATTENDU QUE de l'organisme Tourisme Vallée-du-Richelieu est le seul qui œuvre dans le domaine du tourisme et qui couvre la totalité du territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE madame Julie Hamel, de l'organisme Tourisme Vallée-du-Richelieu, constitue une bonne représentante pour la région en ce qui concerne la mise en place des événements découlant du 400^{ième} anniversaire de Champlain

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre

ET RÉSOLU QUE madame Julie Hamel, de l'organisme Tourisme Vallée-du-Richelieu, soit et est nommée par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour agir à titre de représentante et de coordonnatrice dans le cadre des démarches à être complétées en ce qui concerne les événements découlant du 400^{ième} anniversaire de Champlain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. BAUX DE LOCATION

07-04-084

ATTENDU QUE la M.R.C. a fait ériger un nouveau siège social;

ATTENDU QU'il a été convenu que des locaux, au sein du nouveau siège social, seraient occupés par la Conférence régionale des élus de la Montérégie-Est, le Centre local de développement de la Vallée-du-Richelieu et le conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QUE des promesses de bail ont été signées par ces organismes;

ATTENDU QUE les baux requis ont été préparés en bonne et due forme, en conformité aux conditions convenues entre les organismes et la M.R.C. et en conformité avec les lois applicables;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du contenu des baux et s'en disent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Corriveau

ET RÉSOLU QUE le préfet et le directeur général de la M.R.C. soient et sont mandatés pour procéder à la ratification des baux qui doivent être conclus avec la Conférence régionale des élus de la Montérégie-Est, le Centre local de développement de la Vallée-du-Richelieu et le conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 20. ACHAT REGROUPE DE BACS DE RÉCUPÉRATION : ADJUDICATION DU CONTRAT

07-04-085

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a été mandaté par les municipalités de Beloeil, de Carignan, de Chambly, de McMasterville, d'Otterburn Park, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Mathieu-de-Beloeil, pour procéder à une démarche d'achat regroupé de bacs roulants de récupération des matières recyclables;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la M.R.C. a produit les cahiers des charges nécessaires et a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture desdits bacs;

ATTENDU QUE la M.R.C. a reçu trois (3) soumissions;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse n'a pas pu être retenue puisque le bac proposé par cette dernière a échoué un test minimal de qualité;

ATTENDU QUE la soumission qui présentait le deuxième prix le plus bas n'a pas pu être retenue puisque le soumissionnaire a indiqué qu'il ne pouvait pas respecter le calendrier des livraisons;

ATTENDU QUE le prix de la troisième soumission excède de beaucoup les prix anticipés par les municipalités concernées

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

07-04-085
(suite)

ET RÉSOLU QUE toutes les soumissions obtenues dans le cadre du processus d'appel d'offres public, relatif à la fourniture de bacs roulants de 360 litres pour les fins de récupération des matières recyclables, soient et sont rejetées puisque non conformes ou à prix trop élevé.

QUE le Conseil mandate le personnel de la M.R.C. pour procéder à un nouvel appel d'offres public dans lequel devront être revus le calendrier de livraison ainsi que certaines exigences relatives aux caractéristiques des bacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 21. GESTION DES COURS D'EAU

21.1 Projet d'entente

Ce point a été abrogé.

21.2 Cours d'eau Beaugard : approbation de factures

07-04-086

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2004-02-107 adoptée le 17 février 2004, la ville de Chambly demandait à la M.R.C de procéder à l'entretien du cours d'eau Beaugard;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 04-05-085 adoptée le 6 mai 2004, le Conseil de la M.R.C. mandait la firme B.M.I experts-conseils inc. afin que soient amorcées les démarches relatives à l'entretien du cours d'eau Beaugard;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 06-05-122 adoptée le 4 mai 2006, le Conseil de la M.R.C. retenait les services de la compagnie Les Entreprises Réal Carreau inc., conformément à son offre de service du 12 avril 2006, pour la réalisation des travaux d'entretien;

ATTENDU QUE la firme B.M.I. experts-conseils inc., en tant que surveillant des travaux nommé par le Conseil de la M.R.C., émettait le 25 janvier 2007 une attestation de conformité des travaux réalisés

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le paiement des factures numéros F-085801 et F-098619 du Journal de Chambly, des factures numéros 5123 et 7028 de B.M.I. experts-conseils inc. ainsi que des factures numéros 1503, 1508 et 1534 des Entreprises Réal Carreau inc., le tout pour un montant de 41 950,85 \$, excluant les taxes, à répartir en fonction des superficies contributives au bassin versant, soit 79,37% des coûts attribuables à la ville de Chambly et 20,63% attribuables à la ville de Carignan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 22. SÉCURITÉ INCENDIE : MONITEUR POUR FORMATION RELATIVE AU LOGICIEL DE GESTION INCENDIE

07-04-087

ATTENDU QUE les municipalités ont procédé à l'achat d'un logiciel de Gestion incendie assistée par ordinateur (R.A.O.) pour la répartition;

ATTENDU QUE des coûts de formation ont été planifiés lors de l'achat du logiciel;

07-04-087
(suite)

ATTENDU QUE le moniteur affecté à la dispense des sessions de formation doit être rémunéré;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'un taux horaire de 50 \$ est acceptable pour la rémunération;

ATTENDU QUE le moniteur est embauché comme travailleur autonome, donc n'est pas couvert par les assurances de la M.R.C. durant les sessions de formation;

ATTENDU QUE les M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de Lajemmerais embauchent en partenariat les services d'un moniteur sous-traitant;

ATTENDU QUE la compagnie Emergensys nous a signifié son accord à cette façon de procéder sans conséquence au service après vente

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE messieurs Gilles Plante, préfet, et Bernard Roy, directeur général, soient et sont autorisés à signer une entente conjointe avec la M.R.C. de Lajemmerais pour l'embauche de monsieur Jean Thérien pour le monitorat à l'implantation du système de gestion incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 23. ÉVALUATION FONCIÈRE : ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU

07-04-088

ATTENDU QUE la M.R.C. est responsable de la confection des rôles d'évaluation foncière des municipalités relevant du Code municipal;

ATTENDU QU'un mandat global, à cet effet, a été confié à la firme d'évaluateurs Beaulieu, Coutu et Associés du Groupe Évimbec;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2007-01-12, la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a indiqué qu'elle désirait procéder à l'équilibration de son rôle foncier triennal

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU DE mandater la firme Beaulieu, Coutu et Associés du Groupe Évimbec, afin de procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu pour l'année 2008 et un maintien d'inventaire pour le prochain rôle triennal qui débutera en 2009.

QUE le mandat soit réalisé selon les modalités convenues entre la firme d'évaluateurs et la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, pour la somme de 26 600 \$ pour l'équilibration 2008 et 70 600 \$ pour le maintien d'inventaire des rôles 2009 et suivants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 24. LIEU DES NOUVEAUX BUREAUX DE LA M.R.C.

07-04-089

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a complété les travaux de construction de son édifice sis à McMasterville;

ATTENDU QUE le Conseil entend y établir le lieu du bureau du secrétaire-trésorier, du siège social et de la tenue des séances de travail de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le règlement numéro 3 de la M.R.C., tel que modifié par le règlement numéro 7, établit que le bureau du secrétaire-trésorier, le bureau de la M.R.C. et le lieu des séances de travail ordinaires du Conseil est le 630 rue Richelieu à Beloeil;

ATTENDU QUE les règlements numéros 3 et 7 ont été adoptés en vertu des dispositions des articles 74 et 149 du Code municipal qui ont, depuis, été abrogés;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 143 et 183 du Code municipal stipulent que ces lieux doivent dorénavant être établis par résolution du Conseil

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE le bureau du secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu sera situé en la municipalité de McMasterville, au 255 boulevard Laurier.

QUE le bureau de la M.R.C. sera le bureau occupé par le secrétaire-trésorier à compter du 19 janvier 2007.

QUE le Conseil tiendra ses séances ordinaires dans la salle de réunion du siège social de la M.R.C. situé au 255 boulevard Laurier, à McMasterville, à compter du 1^{er} février 2007.

QUE la présente résolution abroge le règlement numéro 3, tel que modifié par le règlement numéro 7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 25. DEMANDES D'APPUI

25.1 M.R.C. de Thérèse-de-Blainville : lieux d'élimination prévus au P.M.G.M.R.

07-04-090

ATTENDU QUE le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (P.M.G.M.R.) a été adopté par le Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (C.M.M.) le 20 avril 2006 et est entré en vigueur le 22 août 2006;

ATTENDU QUE le P.M.G.M.R. prévoit que chacun des cinq (5) secteurs géographiques du territoire de la C.M.M., devra évaluer la faisabilité d'alternatives en vue d'implanter de nouvelles infrastructures de traitement ou d'élimination des déchets ultimes dans une perspective d'autonomie régionale de leur territoire respectif;

ATTENDU QUE la C.M.M. a mandaté sa Commission de l'environnement pour mener une consultation sur la sélection des lieux de traitement ou d'élimination des déchets ultimes pour chacun des cinq (5) secteurs géographiques de la C.M.M.;

07-04-090
(suite)

ATTENDU QUE la Commission de l'environnement doit compléter la consultation et présenter un rapport au comité exécutif de la C.M.M. au plus tard le 31 décembre 2007;

ATTENDU QUE la M.R.C. de l'Assomption, dans une correspondance du 25 octobre 2006 adressée au président de la C.M.M., monsieur Gerald Tremblay, formule certaines requêtes concernant la réalisation et le financement des études nécessaires pour répondre aux attentes du P.M.G.M.R. en ce qui a trait à la sélection des lieux d'élimination des déchets ultimes

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se joigne aux M.R.C. de Thérèse-De Blainville et de l'Assomption visant à demander que la C.M.M. assume la totalité des coûts des études nécessaires pour répondre aux attentes du P.M.G.M.R. en ce qui a trait à la sélection des lieux d'élimination des déchets ultimes.

QUE le calendrier de la Commission de l'environnement soit révisé de telle façon qu'il laisse le temps suffisant aux élus municipaux de choisir les technologies ou les lieux d'élimination des déchets ultimes appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25.2 M.R.C. de Montcalm : représentation des élus

07-04-091

ATTENDU QUE la jurisprudence récente amène les élus municipaux à s'interroger sur les règles de fonctionnement au niveau de la représentation;

ATTENDU QUE les élus sont sollicités régulièrement pour assister à des activités protocolaires dans leur milieu ou dans les municipalités avoisinantes;

ATTENDU QUE les organismes du milieu s'attendent à la présence des élus lors de leurs activités;

ATTENDU QUE les élus ont besoin de ces contacts avec la population pour sonder les besoins et les plaintes des citoyens;

ATTENDU QUE l'allocation de dépense des élus ne semble pas suffisante pour couvrir tous les frais des élus dynamiques dans leur milieu;

ATTENDU QU'un des rôles importants des élus municipaux consiste à représenter ses citoyens sur toutes les tribunes locales et régionales

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de Montcalm dans le but de demander à la F.Q.M. de se pencher sur la problématique de la représentation des élus afin de proposer des solutions adaptées au contexte d'aujourd'hui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25.3 M.R.C. de Matane : admissibilité au programme Rénovillage

07-04-092

ATTENDU la résolution numéro 0612-15 de la municipalité de Saint-Léandre sur l'attribution de l'aide financière dans le cadre du programme Rénovillage;

ATTENDU QUE sur quatre (4) demandes déposées de citoyens de la municipalité de Saint-Léandre, trois (3) étaient admissibles et une (1) seule a été retenue;

ATTENDU QUE la demande rejetée ne répondait pas à une condition relative : la valeur uniformisée qui dépassait le montant établi aux conditions d'admissibilité puisque la valeur de tous les bâtiments sur le terrain doit être prise en considération;

ATTENDU QUE le programme Rénovillage s'applique uniquement aux résidences principales;

ATTENDU QUE le programme permet d'aider financièrement les familles à faible revenu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de Matane dans ses démarches visant à demander à la Société d'habitation du Québec de modifier la condition d'admissibilité concernant la valeur uniformisée, de manière à :

- exclure la valeur des bâtiments complémentaires existants sur le terrain du propriétaire-occupant;
- doit prendre en considération la valeur de la résidence principale seulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25.4 M.R.C. de Matane : majoration des enveloppes budgétaires pour les programmes de rénovation résidentielle

07-04-093

ATTENDU QUE la Ministre des Affaires municipales et des Régions a annoncé, le 9 novembre 2006, une baisse de plus de 30% du budget alloué aux programmes de rénovation résidentielle;

ATTENDU QUE cette décision fait suite à la signature d'une nouvelle entente entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement (S.C.H.L.) et la Société d'habitation du Québec (S.H.Q.) concernant le prolongement pour une année du partage du financement des programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation résidentielle pour 2003-2006;

ATTENDU QUE le conseil de la M.R.C. de Matane a indiqué qu'il désire sensibiliser la Ministre des Affaires municipales et des Régions et le Ministre responsable de la S.C.H.L. au gouvernement fédéral que ces programmes d'aide à la rénovation sont essentiels aux régions rurales comme les leurs;

ATTENDU QUE ces programmes constituent le seul moyen pour des citoyens défavorisés d'améliorer la qualité de leur logement et souvent de rendre celui-ci salubre;

07-04-093
(suite)

ATTENDU QUE dans une région comme dans la leur les gens achètent des anciens chalets conçus pour une occupation saisonnière et les transforment en résidence permanente sans modifier l'enveloppe structurale de l'habitation ce qui ne permet pas de respecter les normes minimales du Code du bâtiment;

ATTENDU QUE l'occupation de ces logements constitue pour une partie de leurs résidants la seule façon de se loger à prix modique, soit moins cher qu'un loyer en milieu urbain;

ATTENDU QU'une partie importante de la population de leur territoire est admissible à cette aide et qu'elle constitue souvent la seule et unique forme d'aide financière qu'elle peut espérer;

ATTENDU QUE le conseil de la M.R.C. de Matane a indiqué qu'il est convaincu de l'impact très important de ces programmes sur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QUE ces considérations sociales sont partagées par l'ensemble des organismes du milieu qui appuient la M.R.C. de Matane dans cette démarche;

ATTENDU QUE le conseil de la M.R.C. de Matane a indiqué qu'il désire s'assurer que les gouvernements comprennent que cette aide financière est vitale pour notre région et permet d'assurer un minimum de qualité de vie aux citoyens les plus démunis

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de Matane dans ses démarches visant à demander à la Ministre des Affaires municipales et des Régions et au Ministre responsable de la S.C.H.L. de s'entendre sur un nouveau partenariat qui assurera une augmentation substantielle du budget alloué aux programmes de rénovation pour les années futures.

DE demander aux ministres concernés l'augmentation immédiate du budget alloué en 2006 afin de répondre à la demande importante de leurs citoyens.

D'offrir aux ministres concernés une visite guidée du territoire afin qu'ils comprennent bien les enjeux importants de l'aide financière reliée à la rénovation résidentielle et à l'adaptation de domicile pour les citoyens de leur milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25.5 M.R.C. de Matane : fiscalité municipale

07-04-094

ATTENDU QUE le gouvernement a finalement choisi de maintenir le plafond de la taxe scolaire à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation, malgré le désaccord maintes fois répété de la F.Q.M. et de l'ensemble du monde municipal;

ATTENDU QUE l'étalement des hausses de taxes scolaires sur trois (3) ans ne change rien au taux plafond de la taxe scolaire proportionnelle à la hausse des évaluations foncières;

ATTENDU QUE les contribuables seront perdants car rien n'indique qu'une hausse de la taxe scolaire se traduira par une amélioration de la qualité des services d'éducation

07-09-094
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de Matane dans ses démarches en vue de dénoncer le projet de Loi 43 auprès du Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de réclamer une diminution du taux plafond de la taxe scolaire proportionnelle à la hausse des évaluations foncières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25.6 M.R.C. de Matane : tarification de la C.S.S.T.

07-04-095

ATTENDU QUE, dans le cadre des démarches d'élaboration des schémas de couverture de risques, plusieurs municipalités regroupent leur service de sécurité incendie sous la compétence des M.R.C.;

ATTENDU QUE, du fait qu'une M.R.C. gère un service de sécurité incendie, celle-ci voit sa classification modifiée au niveau de la C.S.S.T., ce qui implique une majoration du taux et ce, pour l'ensemble de la masse salariale de la M.R.C. et non spécifiquement pour la masse salariale du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les autres activités de la M.R.C. ne voient pas leur niveau de risques augmenté mais subissent une hausse très importante du taux de tarification du fait du changement de classification relié à l'intégration d'un service de sécurité incendie régional;

ATTENDU QUE cette situation représente une majoration substantielle de dépenses à assumer pour les M.R.C.;

ATTENDU QUE certains secteurs d'activités ont des taux différents selon le type d'emploi et les risques associés

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de Matane dans ses démarches visant à demander à la C.S.S.T. de modifier ses normes afin de prévoir des classifications différentes selon le type d'activité, pour faire en sorte que les activités régulières de la M.R.C. demeurent au taux initial et que, lors de l'intégration d'un service incendie régional, celui-ci soit dans une classification différente faisant en sorte que la majoration de tarification s'applique spécifiquement à ce service et non à l'ensemble de la masse salariale de la M.R.C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 26 DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 27. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Daniel Gingras, représentant de la compagnie Schaeffer, demande aux membres du Conseil ce qui les a motivés à rejeter les soumissions et leur indique qu'un nouvel appel d'offres ne devrait pas permettre d'obtenir de meilleurs prix pour les bacs roulants de récupération.

POINT 28. CLÔTURE DE LA SÉANCE

07-04-096

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 heures 40.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Gilles Plante
préfet